

**CONSEIL D'ETABLISSEMENT
DE L'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE
CHATEAU-D'OEX – PAYS-D'ENHAUT**

PROCES-VERBAL n° 46 du 12 FEVRIER 2025

Présences : **Autorités communales** : Mmes Annie Blum et Dorothee Ramel, M. Pascal Berruex.
Parents d'élèves : Mme Julie Chabloz, MM. Sébastien Martin et Jean-Claude Racine.
Milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : M. Raymond Vuadens.
Professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Véronique Bourret, Darcy Mottier et Nicole Rosat.

Excusées : Mme Isabel Illanes, représentante des parents d'élèves.
Mmes Christine Casucci et Anne-Christine Strigens, représentantes des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement.
Ella Mott, représentante du Conseil des élèves.

Invitées : Iris Fernandes Duque et Léane Gétaz, représentantes du Conseil des élèves

1. Accueil

Mme Ramel ouvre le Conseil en souhaitant la bienvenue à chacun. Elle annonce que le point 6 de l'ordre du jour sera traité en début de séance en raison de la présence de Mme Charlotte Schai, qui vient expliquer aux conseillers les modalités d'organisation de la fête de l'école, qui se tiendra **le jeudi 26 juin 2025, dès 16h**.

6. Fête de l'école – juin 2025 / Informations et organisation.

Mme Charlotte Schai, invitée, a la parole. Elle relate brièvement l'historique de la fête des écoles, puis détaille les diverses choses mises en place lors de ce grand événement de fin d'année. La rue du village sera fermée entre la BCV et le bâtiment communal de 16h à 21h - ce point est géré par l'administration de l'école qui se charge de demander la fermeture de la rue, ainsi que d'établir le programme de la manifestation -. L'aide du Conseil d'établissement est souhaitée pour organiser la partie « fête » proprement dite, avec proposition aux sociétés qui le souhaitent d'y tenir un stand. Mme Schai indique que ce serait aussi la possibilité pour les sociétés de se faire connaître et pour les parents et les enfants de découvrir les différentes activités qu'elles proposent. Les sociétés qui souhaitent vendre de l'alcool doivent en faire la demande elles-mêmes auprès de la Commune de Château-d'Oex. En cas de mauvais temps, la manifestation sera annulée. Les enseignants seront bien entendu également présents pour donner un coup de main. Mme Schai explique que tout est fait en amont afin que le jour-même, il n'y ait plus qu'à installer les tables et les bancs. Mme Ramel et M. Vuadens sont d'accord de prendre la main pour l'organisation, le conseil adressera un mail/courrier aux sociétés afin de solliciter leur participation. Mme Blum et M. Martin s'annoncent d'ores et déjà disponibles pour installer les bancs et les tables le jour J. La secrétaire transmettra sous peu plus d'informations de la part de la Direction, ainsi que les documents de travail de l'an dernier réalisés par Mme Schai, qu'elle met à disposition du Conseil. Mme Schai rappelle qu'elle est à disposition pour tout complément d'information qui pourrait s'avérer nécessaire par la suite et elle est chaleureusement remerciée par les conseillers pour ses explications. Elle quitte ensuite la séance.

2. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2024 est adopté par tous les conseillers présents avec remerciements à son auteure. Une fois approuvé, le procès-verbal devient public et est déposé sur le site de l'établissement, à disposition de chacun.

3. Projet de mise à jour du règlement de l'établissement scolaire.

L'ancienne version du règlement ainsi que la nouvelle avec les modifications proposées par la Direction des écoles ont été transmises préalablement aux conseillers. Mme Mottier explique que le Conseil doit être entendu et donner son préavis avant que le nouveau projet soit transmis au Département pour contrôle et validation finale. Certains conseillers demandent des précisions, notamment quant au changement des années pour pouvoir faire partie du Conseil des élèves.

Dans l'ancienne version, il était indiqué « de 5^e à 11^e » et cela a été rectifié en « 7^e à 11^e » : Mme Mottier explique que l'expérience a été tentée avec les 5-6P, mais sans que cela ne s'avère concluant. En effet, c'est difficile à gérer sur différents sites.

Les conseillers sont favorables aux corrections relatives au tabac et autres dérivés, ainsi qu'aux téléphones portables, montres connectées, photos et vidéos. Iris et Léane, au nom des élèves, estiment que le règlement est bien et conforme à l'actualité scolaire. Aux diverses interventions des conseillers concernant les téléphones portables, Mme Mottier rappelle qu'il doit y avoir collaboration entre les parents et l'école. En effet, ni la Direction, ni les enseignants ne demandent que les élèves aient des téléphones portables à l'école, il faut remettre les responsabilités à leur juste place et travailler en confiance plutôt que d'interdire. Chaque parent peut dire à son enfant « tu n'as pas besoin de ton natel avec moi lorsque tu es à l'école, tu n'as pas besoin d'une montre connectée, etc. ». Mme Blum demande s'il ne devrait pas y avoir, depuis l'entrée en scolarité, de la prévention au sujet des dangers liés aux téléphones portables. Mme Mottier confirme que cela fait partie intégrante des cours d'éducation numérique, il y a énormément de livres à disposition et beaucoup de prévention. Toutefois, elle rappelle que la prévention doit aussi venir des parents, qui malheureusement se sentent de moins en moins concernés et parfois ne viennent même pas aux séances qui concernent pourtant les problèmes auxquels font face leurs enfants. Plusieurs conseillers abondent dans son sens et font état d'un problème de société.

Un conseiller demande s'il y a une volonté d'interdire les téléphones dans les transports scolaires, en lien avec les soucis de photos et vidéos qui sont évoqués ? Mme Mottier souligne qu'il ne pourrait pas s'agir d'une décision de la Direction, mais uniquement de l'ASIPE, et seulement en ce qui concerne les transports privés. En effet, M. Vuadens confirme que cela ne pourrait pas être interdit dans le cadre des transports publics.

Les autres points du nouveau règlement sont minutieusement passés en revue par les Conseillers, qui prévoient favorablement à l'unanimité. Cette nouvelle version sera transmise au Département pour approbation.

4. Soirée de prévention sur le cyberharcèlement : retour des participants.

Mme Ramel donne en préambule lecture du retour de Mme Christine Casucci, conseillère ayant participé à la séance et ayant transmis son rapport par mail. Son avis est très positif, elle a trouvé la présentation très chouette et trouverait indiqué de la montrer aussi aux plus jeunes. (Pour rappel, elle a été montrée dans les classes de 8^e, 9^e et 10^e, ainsi qu'à quelques parents absents lors de la séance). Mme Blum trouve triste qu'il n'y ait pas eu plus de monde ; Mme Mottier le déplore également et confirme que c'est frustrant.

Iris et Léane expliquent que réaliser cette présentation a représenté beaucoup de travail, mais qu'elles ont énormément appris. Elles vont encore la présenter à l'établissement des Ormonts-Leysin, et la classe s'est également inscrite au concours de la Fondation Gardel. Elles sont vivement félicitées par les parents présents qui ont assisté aux présentations. Ceux-ci confirment que c'était très bien réalisé, très concret, avec de vraies situations permettant de comprendre ce que vivent les jeunes.

Mme Chablot indique qu'il serait intéressant, pour le futur, d'inciter les parents à s'inscrire avec leur enfant. Ceci permet en effet de susciter ensuite une discussion sur la base de ce qui a été présenté. Les déléguées confirment y avoir aussi pensé. Les conseillers sont enthousiastes. En effet, ils estiment que ceci permettrait de responsabiliser même un parent qui ferait l'autruche, et confronterait chacun à sa capacité ou non à gérer cette éducation numérique. Mme Mottier trouve l'idée excellente et en prend note. Les conseillers souhaitent savoir si cette présentation pourrait être diffusée, éventuellement sur le site de l'école, ou tout au moins présentée via un article dans le Journal local ? Mme Mottier va en parler avec son Conseil de Direction ainsi qu'avec l'enseignante responsable, Mme Delmot Morier.

Mme Ramel, présidente, apporte le point final à ce point en relevant que :

- La soirée est nécessaire, et elle devrait être proposée en duo « parent-enfant ».
- Le Conseil souhaiterait que la présentation des 11^e, énorme et édifiant travail, puisse être diffusée plus largement. Un retour sera fait à ce sujet après discussions entre les personnes concernées.

5. Parole aux déléguées 24-25 du Conseil des élèves : Iris et Léane

Le Conseil des élèves s'interroge sur la raison et la nécessité du tas de neige dans la cour, qui pose chaque hiver tellement de problèmes. S'il était enlevé, cela éviterait de nombreux accidents et aussi beaucoup de conflits avec les enseignants. Les déléguées se sont renseignées et expliquent aux conseillers qu'il leur a été répondu que ce tas de neige était conservé pour l'organisation de la manifestation « JIB ». Elles estiment qu'il pourrait être entreposé ailleurs que dans la cour.

M. Berruex, représentant de l'ASIEP et municipal des écoles de la Commune de Château-d'Oex, entend leur questionnement. Toutefois, il explique qu'il n'est pas certain de pouvoir répondre positivement à cette demande. En effet, il n'y a pas beaucoup d'endroits où déposer un tas de neige. Cette année, de plus, la première session de la JIB a été annulée pour être reportée à la fin du mois de février, ce qui a prolongé la durée de l'entreposage du tas de neige dans la cour. Les déléguées le comprennent, mais expliquent que c'est compliqué pour les enfants. Ils ont un projet dans le cadre de leur OCOM, mais la cour doit rester un parking, ce qui est déjà très contraignant, et le tas de neige s'ajoute à cela ; cela fait beaucoup d'éléments qui font l'objet de préoccupations.

Iris et Léane relatent encore que le bal de Noël s'est bien passé ; actuellement les délégués travaillent sur la Spirit Week. Les élèves des autres bâtiments ont demandé que les informations des délégués leur soient relayées. Par conséquent selon les projets, tous les enseignants sont désormais informés afin qu'ils puissent renseigner leurs élèves. Les délégués aimeraient un tableau d'affichage supplémentaire, où figureraient uniquement les informations des élèves pour les élèves. Mme Mottier confirme qu'il y a des zones réservées à l'affichage pour les élèves dans d'autres établissement ; cette demande va être étudiée.

7. Tour de table

La parole est passée à Mme Darcy Mottier pour débuter ce tour de table. Mme Mottier communique plusieurs points au Conseil :

- I. Fêtes des écoles et promotions : cette année, les promotions auront lieu en matinée. Ce n'est pas sujet à négociations, toutefois, il y a une raison à ce choix. Depuis plusieurs années, différentes options sont testées pour l'organisation des promotions, qui sont tout d'abord un moment de fête pour les élèves. Chaque site a été étudié : Une année il y avait même eu séparation entre les VG et les VP afin de respecter les normes Covid alors en vigueur. Les normes « feu » actuelles imposent beaucoup de contraintes que l'établissement doit aussi respecter. Mme Mottier explique que l'an dernier, elle a déploré que certains parents dorment et que des élèves soient sortis pour fumer à l'extérieur durant la soirée. Ces événements ont suscité la réflexion. Il est important que les conseillers sachent que des renseignements ont été pris auprès des autres établissements avant de déterminer le moment des promotions. Il s'avère qu'il y a plusieurs autres établissements où elles sont déjà organisées en journée, de même par exemple qu'au gymnase de Burier. A partir du moment où l'information est envoyée avec beaucoup d'avance, cela laisse à chacun le temps de s'organiser. Le programme prévu est le suivant : la journée débutera par les promotions le matin. Grâce à l'installation Play-LÜ au centre sportif, il sera possible d'avoir un grand écran, de la musique, une scène qui sera décorée par le comité des promotions. La matinée sera axée sur les familles. Les frères et sœurs qui le souhaitent pourront avoir congé pour venir regarder la cérémonie. Après les promotions, il y aura un apéritif au centre sportif et ensuite, les enfants pourront aller manger avec leur famille à midi. L'après-midi, un grand cortège est prévu, qui aura lieu par n'importe quel temps. En effet, les classes ont reçu des parapluies qu'elles sont en train de décorer sur le thème des quatre saisons. Les élèves de 11^e, avec leurs diplômes, ouvriront le cortège. Il y aura ensuite un chant traditionnel repris par tous les enfants et l'après-midi se terminera par la fête des écoles. Les conseillers sont enthousiasmés par ce nouveau programme. Mme Ramel, présidente, qui avait été sollicitée par plusieurs parents pour réagir négativement face à ce changement, confirme qu'avec les explications fournies, l'organisation prévue et les choix effectués, il est parfaitement compréhensible. Les conseillers sont favorables aux choix d'utiliser le centre sportif qui se prête très bien à ce genre d'événements. Des petits rappels ponctuels seront envoyés afin que les gens n'oublient pas la date.
- II. En réponse à l'inquiétude évoquée par les conseillers membres de sociétés musicales et le fait que les enfants ne connaissent plus suffisamment les instruments de musique, Mme Mottier informe que dès l'an prochain, M. Nussbaum, enseignant de musique de l'école et musicien professionnel notamment de trombone, aura une période à son horaire hebdomadaire afin de passer dans toutes les classes pour faire découvrir les instruments aux enfants.
- III. Organisation de la Semaine Blanche en 7-8P et réactions des parents. Mme Mottier confirme que même si on peut regretter le bon vieux temps où les enseignants pouvaient décider le matin même de partir skier avec les enfants, et ensuite de les laisser seuls sur les pistes, ce n'est plus quelque chose qui est admissible aujourd'hui. L'organisation du ski est une entreprise colossale, gérée en grande partie par Mmes Véronique Bourret pour les transports et Charlotte Schai pour les contacts avec les écoles de ski et ses collègues enseignants. S'adapter à la météo impliquerait que chaque famille doit avoir du matériel en permanence, ce qui n'est évidemment plus le cas aujourd'hui. Certaines familles louent le matériel uniquement pour la semaine de ski, et parfois avec difficulté. Mme Mottier rappelle que le Tribunal Fédéral a tranché et que l'école doit être gratuite, or les parents en difficulté n'arrivent plus à payer le ski.

C'est une réalité dont il faut avoir conscience. Le fait de pouvoir annoncer une semaine blanche, en avance, avec des dates fixes, permet aux gens de s'organiser. Les frais du ski sont entièrement à charge de l'ASIPE et ce sont des coûts très importants. Parfois, il n'y a pas la possibilité d'utiliser le train et il faut mettre des bus en remplacement, ce qui implique des frais encore plus conséquents. Il y a beaucoup d'écoles qui, pour toutes ces raisons, ont déjà renoncé au ski. Notre école, en raison de sa région, de ses traditions et du soutien de ses communes, a beaucoup de chance que le ski puisse être maintenu dans la mesure où il l'est actuellement, malgré un absentéisme conséquent lors de ces journées. M. Racine confirme que cette question a toujours été un souci pour lui, car il est conscient des difficultés de certaines familles. Dans le canton de Neuchâtel, les écoles ont des stocks de ski. Mme Mottier confirme que cette possibilité a été évoquée, mais elle n'est pas toujours la solution idéale non plus, expérience faite avec peu de succès avec les patins. La Direction a réfléchi à un éventuel « troc spécial ski », qui pourrait avoir lieu en décembre. En résumé, les plaintes et attentes de certains parents sont entendues ; toutefois, elles ne reflètent que l'opinion d'une minorité de familles et pas la réalité scolaire actuelle.

- IV. Mme Mottier souhaite informer et entendre les membres du Conseil au sujet d'un problème majeur auquel l'école fait face actuellement. Il s'agit du tabac à sucer - les « cales » - dans les classes essentiellement secondaires, mais avec un problème d'incitation et de revente aux plus jeunes. La classe de 11VP est particulièrement impliquée et touchée. Des courriers ont été envoyés aux parents afin de susciter des discussions mais l'école ressent de l'impuissance face à ce fléau, extrêmement mauvais pour la santé et les dents en particulier. C'est difficile à voir une fois que les élèves les ont en bouche. Certains parents contactent la Direction, exigent des mesures, demandent que quelque chose soit fait, mais sans preuve, ce n'est pas possible d'accuser ou d'intervenir. La Direction a fait appel à l'unité PSPS cantonale, qui va intervenir dans les classes de 9^e, 10^e, et 11^e. La situation est urgente. Certains élèves sont allés rencontrer l'infirmière en indiquant avoir besoin d'aide et ne plus parvenir à arrêter. Mme Mottier explique que c'est pris très au sérieux, qu'elle souhaite que le message passe aux parents et qu'elle est au courant qu'il y a de la vente au sein de l'école. Elle encourage les parents à questionner leurs enfants pour savoir où et comment ils se procurent les cales, à s'inquiéter s'ils voient leur enfant perdre du poids ou changer de teint. Un positionnement ferme du canton est également attendu face à ce problème. Les conseillers s'interrogent quant à la manière de l'empoigner : l'Apé Vaud s'est-elle positionnée à ce sujet ? Un article dans le journal au nom de Conseil serait-il utile ? Plusieurs pistes sont évoquées. Mme Mottier remercie chacun en rappelant de ne pas hésiter à la contacter par courriel ou à l'appeler, qu'il s'agisse d'inquiétudes ou d'informations.
- Mme Bourret apporte deux compléments d'information à la suite des sujets évoqués lors du dernier conseil : en ce qui concerne les personnages Titeuf, elle est en contact avec la maison d'édition. Elle demande l'avis des conseillers quant au nombre nécessaire et il est décidé de partir sur 15 à 20 Titeufs.

Mme Bourret revient sur l'organisation des séances Profa, à la suite de l'intervention de Mme Casucci lors du conseil de novembre. Ce que Mme Mottier avait communiqué à ce moment-là est juste : ce ne sont pas les Directions qui choisissent les dates des passages de Profa. Le fait que les soirées parents soient agendées après les interventions est absurde. Par conséquent, les remarques vont être remontées par la Direction auprès des intervenants Profa, de même que le souhait transmis par le Conseil des élèves que la pornographie sur les téléphones portables devienne un sujet traité lors des interventions.

8. Date de la prochaine séance

Mercredi 7 mai 2025 à 18h en salle de travail des élèves – comme convenu, le thème du jour de la Spirit Week sera transmis par la soussignée dès réception des informations des déléguées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h40.

Pour le Conseil d'Etablissement de
l'Etablissement primaire et secondaire
de Château-d'Oex - Pays-d'Enhaut



Estelle Martin
Secrétaire